



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_073-DE
Reçu le 27/10/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept octobre deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, M. Laurent DAUMARK, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Mickaël GAUME, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 1

Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donnée pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, M. Frédéric GAILLAND ayant donnée pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Convention d'assistance paye - Centre De Gestion 05

Monsieur le Maire

Rappelle le contexte de réorganisation des services en cours et notamment le processus de recrutement ouvert au poste de Responsable des Ressources humaines.

Rappelle que le Centre de gestion des Hautes-Alpes met à disposition un agent 2 jours par mois auprès de la commune depuis le mois de septembre 2025 et jusqu'au mois de novembre 2025 inclus afin d'assister la collectivité dans le processus de paye des agents.

Rappelle l'intérêt de cette mise à disposition au regard des enjeux pour les agents de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-1, L.452-30 et L.452-40

Vu la délibération n° 05-2020 du 06/03/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion portant modification des tarifs et prestations du service intercommunal de paies ;

Vu le projet de convention entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et le Centre de gestion annexé à la présente délibération et portant sur une prestation d'assistance paye.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_073-DE
Reçu le 27/10/2025

ARTICLE 1. ~~Approuver~~ la convention d'assistance paye du centre de gestion selon les conditions tarifaires présentées : 8€ / mois / bulletin de paye ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces se rattachant à ce dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **27 OCT. 2025**
Affiché ou publié le : **27 OCT. 2025**

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK